

du 21/05/80  
SECRET N° 80/227 /MDM

portant nomination de Chef d'Etat-Major  
de la Zone Autonome de Brazzaville.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU  
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA  
DEFENSE NATIONALE.-

VISAS :

- VU - la Constitution du 8 Juillet 1979;
- VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des  
Forces Armées de la République;
- VU - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin  
1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale;
- D.S. VU - L'Ordonnance 6/69 portant Organisation de la Défense Opérationnelle du  
Territoire;
- VU - L'Instruction 003/PCE/DDNS du 4 Mars 1975 relative au fonctionnement du  
commandement de la Zone Militaire;
- VU - Le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Con-  
seil des Ministres;
- VU - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre  
Chef du Gouvernement;
- VU - Le Décret 79/488 du 11 Septembre 1979 fixant les indemnités allouées  
aux titulaires de certains Postes Administratifs;
- C.F. VU - La Note de Service n° 02539/EMG/APN/1°B. du 13 Octobre 1979 relative à  
la nomination de Chef d'Etat-Major de la Zone Autonome de Brazzaville;

8: UR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article 1er.- Le Capitaine HOMBESSA Jacques de l'Armée Populaire Nationale  
est nommé Chef d'Etat-Major de la Zone Autonome de Brazzaville.

Article 2.- L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les  
textes en vigueur.

Article 3. - Le Ministre de la Défense Nationale, est chargé de l'exécution du présent Décret qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré, Publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 21 Mai 1960

Par le <sup>Pr</sup>ésident du Comité Central du  
Parti Congolais du Travail, ~~Président~~  
de la République, Chef de l'Etat, Pré-  
sident du Conseil des Ministres,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.